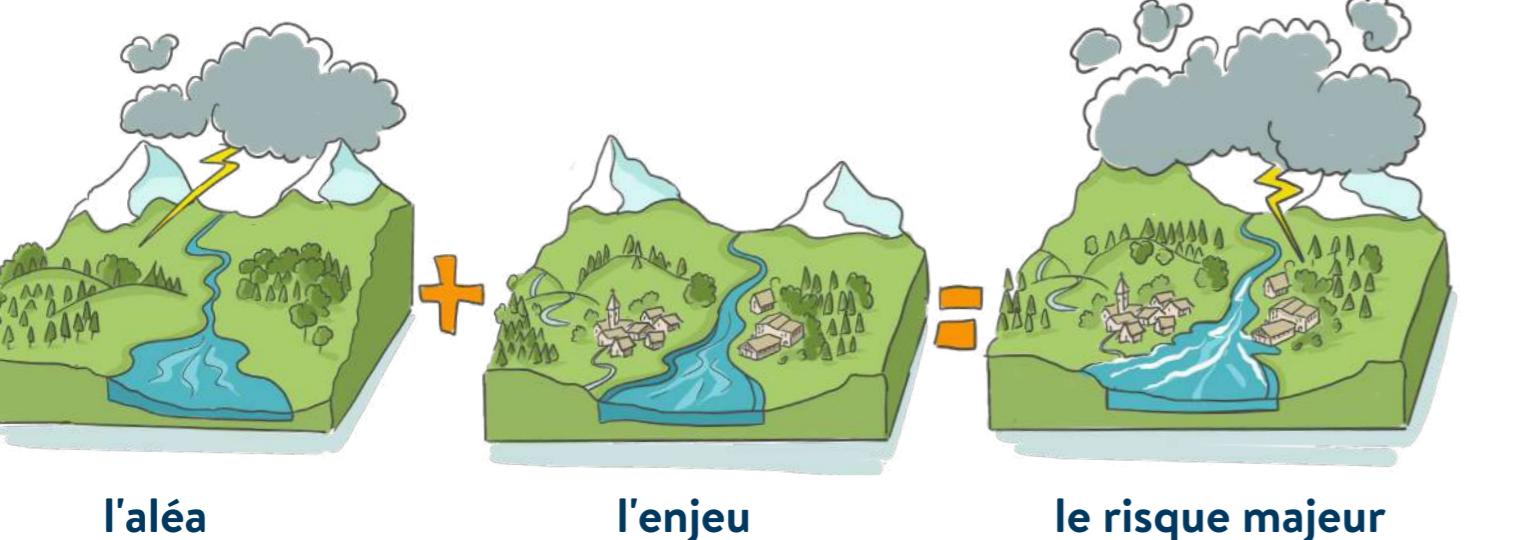




## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est un événement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants sur les biens mais aussi sur l'environnement.



### L'ALERTE AUX POPULATIONS

À ce jour, en France, il n'existe pas un seul système d'alerte permettant de prévenir toute la population, c'est pourquoi la commune a choisi de diffuser l'alerte et l'information de plusieurs façons :

#### L'APPLICATION ILLIWAP

Gratuite pour tous les habitants, la commune envoie toutes les informations concernant la sauvegarde et la sécurité de son territoire via cette application directement sur votre smartphone (par exemple les coupures d'eau ou d'électricité, les restrictions de circulation).

SOYEZ INFORMÉS, TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION ILLIWAP et inscrivez-vous sur la station "Mairie de Saint-Chaffrey" ! Besoin d'aide ? Passez en mairie !

**Les sirènes**  
Elles ont pour objectif d'alerter les populations d'un danger immédiat. Les essais des sirènes sont lieu le premier mercredi de chaque mois, à midi.

**SIGNAL DE DÉBUT :**  
  
**SIGNAL DE FIN :**  
  
**FR-Alert**  
Lors d'une situation d'une extrême gravité impactant le secteur sur lequel vous êtes, des consignes vous seront transmises directement via une notification sur votre smartphone. Ce système d'alerte piloté par la Préfecture est en vigueur sur l'ensemble du territoire national.

**RADIO LOCALE**  
Dans les Hautes-Alpes, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par Alpes 1 sur 102.6.

### SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE LA SURVENUE D'UN RISQUE, DONNEZ L'ALERTE :



**ALLO...**

⇒ Sapeurs-Pompiers : 18 ou 112  
⇒ Urgences médicales : 15 ou 112  
⇒ Gendarmerie : 17  
⇒ Numéro d'appel d'urgence européen : 112  
⇒ Appel d'urgence pour sourds et malentendants : 114  
⇒ Mairie : 04 92 24 15 70  
⇒ Astreinte communale (nuit et WE et uniquement en cas d'urgence relevant des compétences de la mairie comme l'eau potable ou la voirie communale) : 06 30 52 76 93

**Corinne CHANFRAY**  
Maire de Saint-Chaffrey  
Vice-présidente de la Communauté de Communes du Briançonnais en charge de la GEMAPI\*

\*Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations



illiwap

## LES RISQUES MAJEURS DANS LA VALLÉE DE LA GUISANE

Les 3 communes de la vallée de la Guisane (Le Monêtier-les-Bains, La Salle les Alpes, Saint-Chaffrey) sont concernées par les mêmes risques :



AVALANCHES



MOUVEMENTS DE TERRAIN



RADON



FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION



INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES



ÉVÉNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES



SÉISMES



TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les risques naturels sont particuliers en montagne car ils sont souvent liés les uns aux autres. Par exemple, une crue torrentielle qui déstabilise les berges du lit du torrent provoquant un glissement de terrain.

## CE QU'IL FAUT FAIRE



**Mettez-vous à l'abri :**  
Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir.  
Si vous êtes en voiture, garez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche.  
Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.

#### Écoutez la radio Alpes 1 sur 102.6 :

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre.  
Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.

#### Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités :

Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, personnes handicapées...).

#### Coupez le gaz et l'électricité :

Pour éviter les risques d'explosion ou de court-circuit.

## CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

**N'allez pas chercher vos enfants à l'école :**  
Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Les équipes pédagogiques et les enfants s'entraînent toute l'année sur des exercices.

Tant que l'alerte n'est pas terminée, vous, parents, grands-parents, familles ou proches, vous ne devez surtout pas venir chercher les enfants. Non seulement ils sont en sécurité à l'école mais vous risquez surtout de vous mettre en danger en allant les chercher ou en les ramenant.

**Ne téléphonez pas :**  
Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

Mairie de Saint-Chaffrey

**DICRIM**

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



## VOTRE PLACE EN TANT QUE CITOYEN DANS LA GESTION DES RISQUES MAJEURS

Vous êtes le premier acteur de votre sécurité en sachant comment réagir face à un danger naturel ou technologique qui vous menace, également en transmettant l'alerte si vous êtes témoin d'un accident ou d'un problème majeur.

### AU QUOTIDIEN POUR VOTRE FAMILLE ET DANS VOTRE LOGEMENT

⇒ Repérez les points de coupure d'eau, d'électricité et de gaz et assurez-vous que les personnes composant votre foyer sont informées de ces emplacements et savent comment les manipuler.  
⇒ Régroupez les papiers importants (assurances, documents d'identité, etc.) et assurez-vous que leur emplacement est connu de tous les membres de votre foyer.  
⇒ Ayez toujours des stocks alimentaires et d'eau qui puissent être consommés même si vous n'avez plus de moyens de chauffe. Prévoyez des moyens d'éclairage (lampe de poche avec piles de recharge, etc.), des bougies avec des allumettes ou briquets, etc.  
⇒ Gardez une radio à piles ou batteries pour vous tenir informés (Alpes 1 sur 102.6).  
⇒ Composez une trousse de premiers soins (pansements, désinfectant, paracétamol, etc.) et de vos traitements en cours.

### EN CAS D'ÉVÉNEMENT, SI VOUS DEVEZ ÉVACUER VOTRE HABITATION

⇒ Préparez un sac avec :  
⇒ téléphone portable avec batterie chargée et chargeurs,  
⇒ médicaments et traitement en cours,  
⇒ articles pour l'hygiène : brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique,  
⇒ vêtements de rechange,  
⇒ couvertures, sacs de couchage,  
⇒ argent liquide et carte de crédit,  
⇒ clés de voiture et de maison,  
⇒ pièces d'identité,  
⇒ articles pour bébés : lait maternisé, couches jetables, biberons,  
⇒ articles pour animaux domestiques : nourriture, médicaments, laisse,  
⇒ jeux divers : cartes, dés, dominos.



## L'INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS À DESTINATION DES VISITEURS : NOUS AVONS TOUS UN RÔLE À JOUER !

Notre commune, et plus largement notre vallée, est un lieu où il fait bon vivre. La nature est belle et omniprésente, les activités sont multiples et variées.

Depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, notre vallée vit au rythme du tourisme avec son afflux de visiteurs venant profiter eux aussi des nombreuses richesses locales. Cependant, pour bien accueillir ces personnes et surtout les aider au mieux à bien vivre sur le temps qu'elles passent à nos côtés, il est nécessaire que nous, habitants mais aussi socio-professionnels, les accompagnions pour savoir comment réagir si un événement se produit.

Nous n'avons aucun mal à informer les personnes au sujet des avalanches et leurs conséquences qui sont pourtant trop souvent mortelles. Pourquoi ne pas le faire à propos des autres risques ?

#### Quels messages pouvons-nous donner aux visiteurs aux visiteurs ?

⇒ Rappeler l'obligation d'équiper votre véhicule de pneus neige ou de détenir des chaînes/chaussettes à neige du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

⇒ Se renseigner sur les conditions de circulation avant le voyage et en temps réel sur :  
- inforoute.hautes-alpes.fr,  
- 04 65 03 00 05.

⇒ Il est conseillé de prévoir pour le voyage :  
- de quoi manger et boire pour plusieurs heures et pour tous les passagers (y compris les bébés)  
- des vêtements chauds et imperméables.

Pour cela, nous avons besoin que vous ne vous mettiez pas en danger et que vous respectiez les consignes de sécurité qui vous seront transmises.

Pensez à télécharger l'application Illiwap (gratuite) par laquelle les 3 communes de la vallée de la Guisane (Le Monêtier-les-Bains, La Salle les Alpes, Saint-Chaffrey) feront passer les informations relatives à la sécurité de tous. »



## Avalanches

### PRÉVENTION ET PROTECTION

En prévention sur le réseau routier, le Département et la commune ont mis en place un Plan d'Intervention de Déclenchement des Avalanches (PIDA) permettant de sécuriser plusieurs couloirs dans le col du Lautaret. Ce même type de dispositif existe pour la station afin de sécuriser le domaine skiable.

### SOYEZ VIGILANTS

⇒ suivez les conseils donnés par Météo France ou les spécialistes de la montagne (pisteurs, guides, etc.).

### LES BONS RÉFLEXES

POUR LES SKIEURS HORS-PISTES ET LES RANDONNEURS :

**RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES CONDITIONS NIVO-MÉTÉOROLOGIQUES !**

Consultez le Bulletin d'estimation du Risque d'Avalanche édité par Météo France.

Ne partez pas seul.

Ne sortez jamais sans votre DVA, votre pelle et votre sonde et entraînez-vous régulièrement à leur utilisation.

### SI VOUS ÊTES PRIS DANS UNE AVALANCHE

⇒ Tentez de vous échapper latéralement ;  
⇒ Tentez de vous cramponner à tout obstacle ;  
⇒ Essayez de rester en surface (débarrassez-vous si possible des bâtons, des skis, faites des mouvements de "nutation") ;  
⇒ Protégez les voies respiratoires (fermez la bouche).  
A l'arrêt de l'avalanche, essayez de vous ménager une poche d'air devant le visage (elle sera une réserve d'air pour respirer) avec les mains et les bras repliés devant le visage.



## Inondations et crues torrentielles

### LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les crues de la Guisane sont souvent liées à une longue période de pluie et/ou la fonte des neiges. Elles engendrent des débordements importants et des remontées de nappes phréatiques qui peuvent inonder des habitations, des routes et des terrains.

Les torrent connaissent quant à eux souvent des débordements beaucoup plus rapides à la suite de violents orages. Certains peuvent même générer des laves torrentielles, transportant de grandes quantités de matériaux.

Pour connaître les secteurs concernés par les crues, consultez le site internet de la mairie ou rendez-vous directement à l'accueil de celle-ci.

Ces phénomènes engendrent également des érosions de berges pouvant déstabiliser les terrains voisins des cours d'eau. L'ensemble des cours d'eau (Guisane et torrents) peuvent générer ce risque.

### LES ÉVÉNEMENTS PASSÉS

En 2008, la Guisane avait débordé à de nombreux endroits provoquant des dégâts sur plusieurs secteurs.

Le 9 juillet 1981, la crue du Verdaret a provoqué une lave torrentielle occasionnant des dégâts considérables. Un parcours scientifique existe pour expliquer les mécanismes de ces phénomènes.

### LES MESURES DE PRÉVENTION ET PROTECTION

La prise en compte du risque dans l'aménagement

L'une des mesures de prévention les plus efficaces consiste à éviter d'urbaniser les zones les plus exposées. Le Plan de Prévention des Risques naturels (PPRN) est une servitude d'utilité publique qui réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de bâtir sous certaines conditions. Ce dossier est consultable en mairie ou sur son site internet.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le service de Restauration des Terrains de Montagne de l'Office National des Forêts (ONF) créé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, travaille à la restauration des territoires de montagne et notamment au reboisement des forêts. En effet, en l'absence d'arbres, les sols ne sont pas stabilisés, ce qui accentue le risque de glissements de terrains ou de crues torrentielles avec des apports de matériaux considérables.

L'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires riverains pour les cours d'eau non domaniaux (art L215-14 du Code de l'Environnement). Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques.

Le dérèglement climatique intensifie les risques de feux de forêts et plus largement les feux de végétation. Bien que la commune ne soit pas soumise à l'obligation départementale de débroussaillage, nous vous conseillons néanmoins de débroussailler votre terrain si vous êtes propriétaires de constructions ou d'installations situées en zones boisées ou à moins de 200 mètres de celles-ci.

**LE RISQUE SUR LA COMMUNE**  
Avec ses nombreuses zones forestières et ses espaces naturels, l'ensemble du territoire communal est exposé à ce risque.

### LES ÉVÉNEMENTS PASSÉS

Chaque année, des écoubages mal maîtrisés provoquent des feux de végétation, et cela même en hiver.

**LES MESURES DE PRÉVENTION ET PROTECTION**  
EMPLOI DU FEU

Au cours de l'année, différentes périodes sont identifiées en fonction du niveau de risque par arrêté préfectoral :

⇒ Du 16 septembre au 14 mars, la période est dite "verte", soit à faibles risques : l'emploi du feu est libre sous la responsabilité du propriétaire ;

⇒ Du 15 mars au 15 septembre, la période est dite "orange", soit à forts risques : l'emploi du feu est soumis à déclaration en mairie ;

⇒ Une période "rouge" fluctuante, caractéristique de très forts risques, peut être mise en place par décision du Préfet. Elle interrompt alors les autres périodes.

Par ailleurs, quelles que soient la période et les conditions climatiques, l'utilisation du feu est interdite à toute personne par vent fort supérieur à 40 km/h.

### Radon

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte, présent partout dans les sols mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments.

Il a été reconnu comme cancérogène pulmonaire depuis 1987 par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS).

En France, il constitue la principale source d'exposition aux rayonnements ionisants et le second facteur de risque de cancer du poumon après le tabagisme.

**LE RISQUE SUR LA COMMUNE**  
Saint-Chaffrey est une commune à potentiel radon de catégorie 3 du fait de sa géologie.

### LES MESURES DE PRÉVENTION ET PROTECTION

Le potentiel radon fournit un niveau de risque relatif à l'échelle de la commune, il ne préside en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur...). Le fait que votre habitation soit localisée dans une commune à potentiel radon de

catégorie 3 ne signifie pas forcément qu'elle présente des concentrations en radon importantes.

**QU'À FAIT LA COMMUNE CONCERNANT LE RADON DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS ?**  
Des analyses et des travaux ont été réalisés dans l'école. Un système de ventilation complémentaire a été installé permettant de renouveler l'air ambiant.

Il est à noter que des phénomènes sont également présents en dehors des zones urbanisées, comme dans le secteur de la crête des Grangettes (commune du Monêtier-les-Bains) avec des effondrements réguliers depuis 2020.

En France, il constitue la principale source d'exposition aux rayonnements ionisants et le second facteur de risque de cancer du poumon après le tabagisme.

**LES BONS RÉFLEXES**

Évaluez votre exposition en réalisant un dépistage de votre habitation pour mesurer les concentrations du radon à l'aide de détecteurs (dosimètres radon) qu'il est possible de placer soi-même.

Si la concentration mesurée est élevée :  
- limitez l'entrée du radon dans le bâtiment, renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment, favorisez le renouvellement de l'air intérieur (aération, ventilation).

Par ailleurs, quelles que soient la période et les conditions climatiques, l'utilisation du feu est interdite à toute personne par vent fort supérieur à 40 km/h.



## Inondations et crues torrentielles

### Pour l'existant

Beaucoup d'ouvrages de protection existent dans les cours d'eau de la commune : digues, barrages, seuils...

### LES BONS RÉFLEXES

#### CONSIGNES GÉNÉRALES



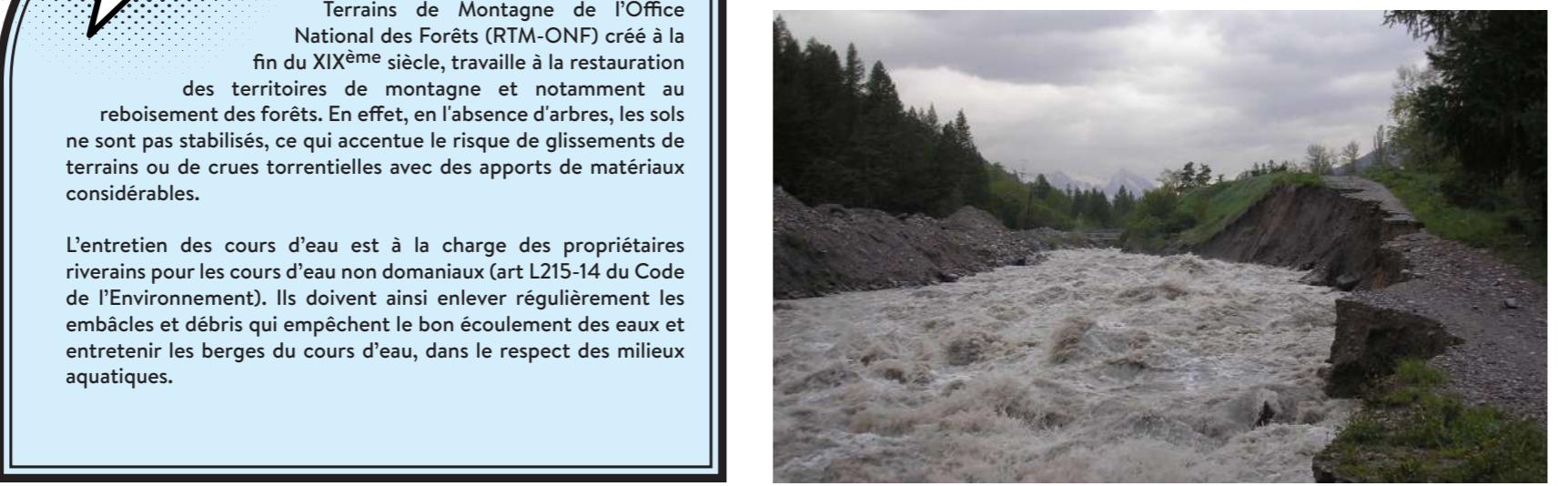
#### CONSIGNES SPÉCIFIQUES

⇒ Avant l'événement  
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges ;  
- Prévoir l'évacuation.

⇒ Pendant l'événement  
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains ou les caves ;  
- Ne pas s'engager sur une route ou un chemin inondés, ni en voiture, ni à pied.

La moitié des victimes d'inondations sont au volant de leur voiture car une voiture flotte dès que le niveau d'eau atteint la moitié des roues, même sans courant et même pour un 4x4.

⇒ Après l'événement  
- Attendre les consignes pour boire l'eau du robinet ;  
- Aérer et nettoyer les pièces ;  
- Ne brancher le gaz et l'électricité que si l'installation est parfaitement sèche.



### LES ÉVÉNEMENTS PASSÉS

Des séismes se produisent tous les jours, mais leur intensité est souvent trop faible pour être ressentie. Le dernier séisme ayant provoqué des dégâts importants est le séisme dit du Teil en Ardèche en 2019 (magnitude 5,4).

En 2014, le séisme de Barcelonnette a été ressenti sur la commune.

### LES BONS RÉFLEXES

#### CONSIGNES GÉNÉRALES



#### CONSIGNES SPÉCIFIQUES

⇒ Avant l'événement  
- Fixez les meubles et appareils afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés.

⇒ Pendant l'événement  
- Fixez les meubles et appareils afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés.

⇒ Après l'événement  
- Arrêtez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides ;  
- Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.

Si vous êtes à l'intérieur

⇒ Arrêtez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides ;  
- Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.

Si vous êtes à l'extérieur

⇒ Eloignez-vous des fils électriques ou de ce qui peut tomber.

EN VOITURE

⇒ sensibilisation de la population ;  
⇒ application de règles parasympathiques pour les constructions (nouvelles ou existantes), afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

⇒ Après l'événement

- Sortez des bâtiments et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer ;  
- Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire.

### LES BONS RÉFLEXES

#### CONSIGNES GÉNÉRALES



#### CONSIGNES SPÉCIFIQUES

⇒ Avant l'événement  
- Arrêtez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides ;  
- Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.

⇒ Pendant l'événement  
- Fixez les meubles et appareils afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés.

⇒ Après l'événement  
- Arrêtez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides ;  
- Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.

Si vous êtes à l'intérieur

⇒ Arrêtez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides ;  
- Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.

Si vous êtes à l'extérieur

⇒ Eloignez-vous des fils électriques ou de ce qui peut tomber.

EN VOITURE

⇒ sensibilisation de la population ;  
⇒ application de règles parasympathiques pour les constructions (nouvelles ou existantes), afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

⇒ Après l'événement

- Sortez des bâtiments et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer ;  
- Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice de 4 correspond à des secousses sans gravité, un indice de 5 à 7 qualifie un séisme grave, de 7 à 9 un séisme destructeur.

La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice de 4 correspond à des secousses sans gravité, un indice de 5 à 7 qualifie un séisme grave, de 7 à 9 un séisme destructeur.

La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice de 4 correspond à des secousses sans gravité, un indice de 5 à 7 qualifie un séisme grave, de 7 à 9 un séisme destructeur.

La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice de 4 correspond à des secousses sans gravité, un indice de 5 à 7 qualifie un séisme grave, de 7 à 9 un séisme destructeur.

La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice de 4 correspond à des secousses sans gravité, un indice de 5 à 7 qualifie un séisme grave, de 7 à 9 un séisme destructeur.

La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice de 4 correspond à des secousses sans gravité, un indice de 5 à 7 qualifie un séisme grave, de 7 à 9 un séisme destructeur.

La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice de 4 correspond à des secousses sans gravité, un indice de 5 à 7 qualifie un séisme grave, de 7 à 9 un séisme destructeur.

La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice de 4 correspond à des secousses sans gravité, un indice de 5 à 7 qualifie un séisme grave, de 7 à 9 un séisme destructeur.

La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice de 4 correspond à des secousses sans gravité, un indice de 5 à 7 qualifie un séisme grave, de 7 à 9 un séisme destructeur.

La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice de 4 correspond à des secousses sans gravité, un indice de 5 à 7 qualifie un séisme grave, de 7 à 9 un séisme destructeur.

La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice